

5 - Administration générale

**Vente de matériel réformé - Constatation  
du produit de la vente de matériel  
informatique réformé en 2011 et 2012**

**Rapport n° CP/2013/363**

**Service gestionnaire :**

Service exécution et qualité comptables

Résumé :

Ce rapport a pour objet la vente du groupe électrogène du Collège de Rosheim et d'informer la commission permanente du produit de la vente du matériel informatique en 2011 et 2012.

Il est proposé :

- De mettre en vente, par l'intermédiaire de France Domaine qui procèdera par voie d'adjudication avec publicité au plan national, un groupe électrogène acquis en 1999 dans le cadre de la restructuration globale du collège de Rosheim pour un montant de 234 065 francs (35 683 €). Ce groupe électrogène est propriété du Département.
- D'informer la commission permanente comme le prévoit la délibération CP/2010/69 du bilan des ventes du matériel informatique en 2011 et 2012.

Le montant total des ventes 2011 par le biais du site de courtage sur Internet s'établi à 47 209,21 € (dont frais de courtage : 4 516,98 €).

Le montant total des ventes 2012 par le biais du site de courtage sur Internet s'établi à 41 081 € (dont frais de courtage : 3 651.05 €).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *Approuve le déclassement du matériel suivant : un groupe électrogène et en autorise la vente dans les conditions prévues par le rapport ;*
- *Prend connaissance du montant en 2011 et 2012 des cessions par le biais du courtage aux enchères sur Internet du matériel informatique réformé.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER